

VU et APPROUVE

Comme annexé à mon arrêté en

date de ce jour,



Toulon, le 15 FEV. 2016  
Le Préfet,



Le Préfet  
Signé  
Pierre SOUBELET

# COMMUNE DE BORMES-LES-MIMOSAS

## PLAN DE PREVENTION DU RISQUE INCENDIES DE FORET

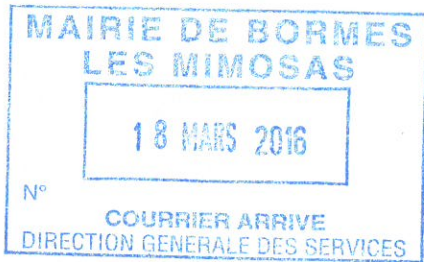
Extrait du Plan de Zonage Réglementaire  
intégrant les modifications prescrites par  
Arrêté Préfectoral du 18 novembre 2015

Vu pour être annexé à l'avis municipal  
en date du : 10 MARS 2016



Le Maire  
François ARIZZI

### La zone En1b (Les Janets) est reclassée en zone En2



- R : Zone rouge
- En 1 : Zone de risque fort à très fort
- En 1 indicé : Zone de risque fort à très fort en attente d'équipements
- En 2 : Zone de risque modéré à fort
- En 3 : Zone de risque faible à modéré
- NCR : Zone non concernée par le risque
- Zone à maintenir débroussaillée
- Voie de 5m à maintenir carrossable

